

CCAS de la Ville de Strasbourg  
Appel à projets - *Soutien aux étudiant·es  
en difficulté matérielle ou psychologique*

Strasbourg.eu

Cet appel à projets d'un montant global de 600 000 euros, vise le développement d'actions de soutien aux étudiant·es fragilisé·es par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ce soutien se veut complémentaire des actions engagées par l'Etat, ainsi que de celles volontaristes mises en œuvre par d'autres collectivités locales.

## CONTEXTE

Cet appel à projets est lancé dans le cadre de la création, par la Ville de Strasbourg, d'un fonds de soutien d'un million d'euros destiné aux étudiant·es strasbourgeois·es touchés par le contexte économique et social lié à la crise sanitaire de COVID 19.

Plusieurs temps de concertation se sont tenus au printemps 2021 avec des partenaires institutionnels et associatifs à l'initiative de la Ville. Il en ressort un fort besoin d'actions pour venir en aide matériellement aux étudiant·es dans la perspective de la prochaine rentrée universitaire, dont il n'est pas encore possible de garantir qu'elle sera marquée par un retour à la normale. Après plus d'une année marquée par un fort isolement social, les étudiant·es paient également un lourd tribut psychologique, dans une période de leur vie traditionnellement associée à la notion de liberté et de nombreuses interactions. Dans cette période, l'engagement citoyen est également recherché par nombre d'entre elles et eux.

La Ville de Strasbourg a choisi d'apporter son soutien aux étudiant·es sous plusieurs modalités :

- Octroyer des aides individuelles sous forme de chèques services en septembre 2021, pour accompagner les étudiantes dans leur rentrée universitaire, sous conditions de ressources ;
- Confier une partie de ce fonds au CCAS, afin d'allouer des crédits à des porteurs de projets dans le cadre d'un appel à projets, et ce faisant, s'appuyer sur la richesse du tissu associatif strasbourgeois
- Favoriser l'engagement citoyen d'étudiant·es en quête d'utilité sociale, par leur mise en lien avec des associations engagées dans l'aide aux personnes vulnérables qui font face à des besoins croissants eu égard à la hausse de la précarité

## OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'APPEL À PROJETS

Le présent appel à projets entend soutenir des projets visant les objectifs suivants :

- Apporter une **aide matérielle et/ou psychologique** aux étudiant·es en situation de précarité ou de fragilité
- **Créer du lien social** pour les étudiant·es en garantissant les conditions sanitaires propices à leur protection
- Permettre à des étudiant·es en situation de précarité d'accéder à une **offre de loisirs, sportive ou culturelle** ou de **changer d'environnement**

## PUBLIC VISE

Étudiant·es vivant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou inscrit·es dans un établissement d'enseignement supérieur du territoire eurométropolitain.

Les actions soutenues devront être destinées aux étudiant·es et à ce titre faire l'objet d'une communication spécifique adressée à ce public. Des actions visant un public plus diversifié pourront être soutenues à condition que le public bénéficiaire soit composé à hauteur d'au moins 50%

d'étudiant-es et qu'une communication spécifique soit adressée à ce public, par le biais de différents canaux de communication privilégiés.

## **CRITERES D'ELIGIBILITE**

Les actions soutenues devront être portées par toute structure associative, caritative ou universitaire implantée à Strasbourg, disposant d'une personnalité morale et juridique.

Les actions devront se dérouler au cours de l'année universitaire 2021-2022 et avoir pris fin au plus tard le 31 août 2022. Un déroulement ou démarrage du projet au cours de l'été 2021 sera possible.

## **MONTANT GLOBAL ET PAR PROJET**

L'enveloppe totale dédiée est de 600.000 €.

Chaque projet financé pourra bénéficier d'une aide comprise entre 5.000 € et 50.000 €. Les associations déjà financées par la Ville de Strasbourg peuvent déposer des projets dans le cadre de cet appel à projets : elles s'engagent alors à identifier la complémentarité entre les crédits nouveaux sollicités et ceux déjà octroyés par la Ville, soit que les projets soient clairement distincts, soit que l'envergure de l'action initialement financée soit renforcée au travers du nouveau projet déposé.

En revanche, une action soutenue dans le cadre de l'appel à projet publié concomitamment par le CCAS dans le cadre du fonds de soutien aux ménages en situation de précarité, ne sera pas éligible au présent appel à projet.

En cohérence avec les débats menés dans le cadre de l'Agora des Solidarités autour de la co-construction, un projet déposé coordonné par plusieurs associations pourra bénéficier d'un soutien supérieur à 50.000 €. Une attention particulière sera portée aux projets mêlant acteurs issus de champs différents au sein des solidarités (aide alimentaire, santé, insertion, emploi...) et au-delà (culture, sport, éducation populaire...).

Il s'agit d'une aide non reconductible.

## **OBLIGATION DE COMMUNICATION**

Toute communication sur le projet devra mentionner le soutien financier apporté par la Ville de Strasbourg.

## **SELECTION, CONVENTIONNEMENT ET SUIVI DES PROJETS RETENUS**

Après instruction des projets transmis, la liste des projets retenus fera l'objet d'une validation du Conseil d'administration du CCAS au cours du mois de juillet.

Si nécessaire, un contact téléphonique sera établi avec l'organisme dépositaire du projet concerné afin de recueillir les éléments de précisions attendus pour permettre une décision. Le travail de finalisation de la liste des projets retenus sera réalisé en lien avec le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Strasbourg.

Une convention sera signée entre le CCAS et les porteurs des projets sélectionnés. Cette convention intégrera un point d'étape au courant d'année universitaire pour le suivi du projet.

L'association doit s'engager à fournir des éléments quantitatifs et qualitatifs de bilan de son action, dans un délai de 3 mois après la date annoncée de son achèvement. Des indicateurs simples doivent être proposés dans le projet déposé. La participation des étudiant-es bénéficiaires à l'évaluation devra être recherchée.

## **RECEPTION DES REPONSES A L'APPEL À PROJETS**

Le dossier à transmettre est le dossier de demande de subvention de projet - type auprès de la Ville de Strasbourg disponible sur le site de la ville : <https://www.strasbourg.eu/faire-demande-subvention>

Une présentation du projet sur papier libre peut être jointe en complément.

À noter : l'exigence de transmission du projet 3 mois avant son démarrage (telle qu'indiquée dans le dossier de subvention) n'est pas appliquée au présent appel à projet.

Le dossier complet doit être envoyé au plus tard le vendredi 25 juin 2021 à l'adresse suivante : [ccas@strasbourg.eu](mailto:ccas@strasbourg.eu)

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter [magali.de-haas@strasbourg.eu](mailto:magali.de-haas@strasbourg.eu) / +33 (0)3 68 98 81 20